

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 2 novembre 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Tricentenaire, le mardi 2 novembre 2021 à 20 h et à laquelle étaient présents tous les conseillers : Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20 h 04

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021
5. Suivi au procès-verbal
6. Adoption du calendrier des séances de conseil pour l'année 2022
7. Nomination du maire suppléant
8. Nomination du représentant sur le conseil de la Régie des incendies
9. Nomination de signataires pour l'institution financière
10. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers municipaux
11. Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations des dons, marques d'hospitalités et autres avantages faites par un membre du conseil en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus
12. Adoption du premier projet de règlement numéro 2021-09 visant à modifier le règlement numéro 1991-2 afin d'abroger l'article 5.6.7 et ainsi interdire la construction d'un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4

RESSOURCES HUMAINES

13. Démission de la secrétaire-trésorière adjointe
14. Offre de services de comptabilité numérique FP

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

- 15. Offre de service de la firme Armand St-Onge inc. pour refaire le plancher à la salle du Tricentenaire
- 16. Offre de service de la firme 9164-3239 Québec inc. pour refaire les armoires de cuisine à la salle du Tricentenaire

VOIRIE

- 17. Réparation de la pompe Flygt # CP-3127-181 à l'usine d'eau potable
- 18. Acquisition d'une portion du chemin de la Cédrière appartenant à Ferme des Cèdres SENC.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 19. PIIA-demande pour faire un abri au spa - l'immeuble situé au 170 chemin de l'Anse-des-Mercier

HYGIÈNE DU MILIEU

- 20. Dépôt du rapport annuel approuvé de la stratégie d'économie d'eau potable
- 21. Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
- 22. Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de protection accrue des sources d'eau potable-Volet 2
- 23. Offre de service de Tetra Tech QI inc. – Validation de la méthode de travail des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 24. Dépôt du rapport du 350^e
- 25. Offre de services de Parcours Fil Rouge pour la réédition du livre de Paul-Henri Hudon

LOISIRS

- 26. Semaine des tous petits
- 27. Approbation des comptes
- 28. Dons aux organismes locaux - Parc nautique
- 29. Correspondance
- 30. Varia
- 31. Période de questions
- 32. Prochaine réunion de travail : 30 novembre 2021 à 19h00
- 33. Prochaine séance publique : 7 décembre 2021 à 20h00
- 34. Levée de la séance

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

21-11-217 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

21-11-218 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

21-11-219 **IL EST PROPOSÉ** par madame Lorraine Demers et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2021 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5. Suivis au procès-verbal

Procès-verbal du 5 octobre 2021

Point 8 : L'avis supportant la demande a été envoyé à la Commission municipale du Québec.

Point 10 : Le dépôt a été fait.

Point 11 : La réponse est toujours à venir relativement à l'annulation de nos soldes résiduels pour les règlements d'emprunts 2018-05 et 2020-05.

Point 12 : Madame Julie Bédard est en poste depuis le 6 octobre dernier pour le remplacement du congé de maternité de madame Pascale Pelletier.

Point 14 : Le mandat pour la demande du certificat d'autorisation au MELCC, relativement aux travaux du chemin de la Pointe, a été donné à la FQM.

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 2 novembre 2021

Point 15 : Le contrat pour la recharge de plage devant le 202, chemin de la Pointe a été donné. Les travaux seront faits en septembre 2022.

Point 16 : Les travaux à l'extrémité est du chemin de la Cédrière ont été exécutés.

Procès-verbal du 26 octobre 2021

Point 3 : La demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet soutien du programme d'aide à la voirie local (PAVL) a été faite.

6. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

21-11-220

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 20h :

- 11 janvier 2022
- 1^{er} février 2022
- 1^{er} mars 2022
- 5 avril 2022
- 3 mai 2022
- 7 juin 2022
- 5 juillet 2022
- 2 août 2022
- 6 septembre 2022
- 4 octobre 2022
- 1^{er} novembre 2022
- 6 décembre 2022

QUE toutes les séances publiques soient tenues à la salle du Tricentenaire situé au 111, rue de l'Église à compter de 20 h.

QUE toute modification à ce calendrier fera l'objet de la publication d'un avis

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

7. Nomination du maire suppléant

21-11-221

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE nommer monsieur Gilles Martin, conseiller municipal, à titre de maire suppléant.

QUE monsieur Gilles Martin en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés.

QUE monsieur Gilles Martin siège au Conseil de la MRC de Kamouraska comme substitut lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

8. Nomination des représentants pour la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

21-11-222

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le représentant pour la Régie intermunicipale en protection incendie soit monsieur Gilles Martin.

QUE le substitut pour la Régie intermunicipale en protection incendie soit monsieur Louis-Georges Simard.

QU'une copie de cette résolution soit remise à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

ADOPTÉ

9. Nomination des personnes signataires des chèques et des paiements sur AccèsD.

21-11-223

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE tous les chèques doivent être signés par deux personnes.

QUE le Conseil nomme les signataires monsieur Louis-Georges Simard, maire et madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière comme les signataires des chèques.

QUE le Conseil nomme monsieur Gilles Martin, maire suppléant, signataire des chèques, en l'absence du maire.

QUE le Conseil nomme madame Hajar Hemdaoui, adjointe administrative, comme signataire des chèques en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE le Conseil nomme mesdames Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Hajar Hemdaoui, adjointe administrative comme les signataires des paiements ACCÈS D.

QUE le Conseil nomme monsieur Louis-Georges Simard, maire ou en son absence monsieur Gilles Martin d'approuver les comptes à payer avant leur autorisation sur ACCÈS D.

ADOPTÉ

10. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers municipaux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que tous les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

11. Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations des dons, marques d'hospitalités et autres avantages faites par un membre du conseil en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus.

Selon la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorier doit déposer au conseil lors de la séance ordinaire un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») (L.R.Q. E15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Lois sur l'éthique).

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

12. Adoption du premier projet de règlement numéro 2021-09 visant à modifier le règlement de zonage numéro 1991-2 afin d'abroger l'article 5.6.7 et ainsi interdire la construction d'un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4

ATTENDU QUE la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement.

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ATTENDU QUE durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation publique pour un règlement municipal exigé à l'arrêté 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux (16 juillet 2021) remplace le processus usuel de consultation publique normalement prévu aux articles 125 à 127 de la Loi.

21-11-224

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- 1) **D', par la présente, le projet de règlement numéro 2021-09 conformément audit arrêté numéro 2021-054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 2) **De** fixer au 10 novembre 2021 la publication de l'avis public venant indiquer les modalités du processus de consultation publique.

ADOPTÉ

13. Démission de la secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU QUE madame Sylvie Dionne nous a remis sa démission le 18 octobre dernier en tant qu'employée au poste de secrétaire-trésorière adjointe ;

ATTENDU QUE sa démission devient effective le 1^{er} novembre 2021, soit à la fin de la période de préavis de deux semaines ;

ATTENDU QU'elle propose d'être présente au besoin et selon ses disponibilités pour une période de transition indéterminée sensiblement aux mêmes conditions qu'avant le 1^{er} novembre 2021 ;

21-11-225

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la démission de madame Sylvie Dionne.

QUE le Conseil accepte de retenir les services de madame Sylvie Dionne, au besoin, et selon ses disponibilités pour une période de transition indéterminée sensiblement aux mêmes conditions qu'avant le 1^{er} novembre 2021.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

QUE le Conseil remercie sincèrement madame Sylvie Dionne pour le travail accompli durant les cinq années qu'elle a été à l'emploi de la Municipalité.

ADOPTÉ

14. Offre de service de comptabilité numérique FP

ATTENDU QUE suite au départ de madame Sylvie Dionne, la Municipalité désire retenir les services d'une firme pour revoir le flux d'information comptables, analyses des méthodes de travail, revoir différents fichiers de suivi dans le but de les automatiser, ainsi que de faire de la saisie de données au besoin sur une base intérimaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de monsieur Francis Paquet de Comptabilité Numérique FP, pour adresser nos objectifs et besoins ;

21-11-226

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité retienne les services de comptabilité numérique FP à raison de deux jours par semaine, au tarif de 40\$ de l'heure pour une durée indéterminée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à prendre toute action, et à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

15. Offre de service pour refaire le plancher à la salle du Tricentenaire.

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'une subvention de 75 000\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) afin de réaliser des travaux de rénovation ;

ATTENDU QUE par la résolution 21-08-160, le Conseil a déjà accepté les travaux pour le bloc sanitaire et les portes du vestibule au montant de 57 050 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la salle du Tricentenaire a besoin d'un nouveau revêtement de plancher ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu deux offres pour faire les travaux ;

21-11-227

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la soumission la moins élevée, soit celle d'Armand St-Onge inc., au montant de 38 572\$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement.

QUE le montant excédentaire à la subvention PRABAM de 75 000\$ sera prélevé à même le surplus libre.

ADOPTÉ

16. Offre de service pour refaire les armoires à la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE les armoires de la cuisine de la salle du Tricentenaire ont dû être enlevées en raison d'un problème de moisissure ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

ATTENDU QUE les armoires sont la dernière partie de la cuisine qui demande une rénovation ;

ATTENDU QUE 9164-3239 Québec inc. (Frédéric Laplante) a fait une offre de services pour la réalisation de nouvelles armoires au montant de 8 326 \$ plus taxes.

QUE les crédits budgétaires proviendront du compte 02 62900 999 (autres projets de développement).

21-11-228

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la soumission de 9164-3239 Québec inc. (Frédéric Laplante) au montant de 8 326 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

17. Réparation de la pompe Flyg # CP – 3127 - 181

ATTENDU QUE la pompe Flygt #CP-3127-181 à l'usine d'eau potable doit être entretenue et réparée ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de CWA au montant de 6 260 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le prix exclut les frais de transport et main d'œuvre pour la livraison, la réinstallation et la mise en service ;

21-11-229

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour la réparation de la pompe Flygt #CP-3127-181 à l'usine d'eau potable au montant de 6 260 \$ plus taxes ainsi que les autres frais qui y seront ajoutés pour le transport, la réinstallation et la mise en service.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ

18. Acquisition d'une portion du chemin de la Cédrière appartenant à Ferme des Cèdres S.E.N.C.

ATTENDU QUE Ferme des Cèdres S.E.N.C. s'est engagée à céder à la Municipalité l'assise de la portion du chemin de la Cédrière en face de ses terrains, soit, le lot # 6 288 977 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir le lot # 6 288 977 pour compléter l'acquisition des lots du chemin de la Cédrière ;

21-11-230

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité acquiert le lot # 6 288 977 de la Ferme des Cèdres S.E.N.C.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à prendre toute action et à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution, incluant, retenir les services d'un notaire et de signer conjointement avec le Maire le contrat d'acquisition.

ADOPTÉ

19. PIIA- Demande pour faire un abri au spa – l'immeuble au 170, chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE le propriétaire, monsieur Alain Bourrassa, demande une autorisation, afin de faire un abri à son spa ;

ATTENDU QUE les rénovations s'harmonisent avec la maison du propriétaire et des propriétés à proximité ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'autoriser le propriétaire, de faire un abri a son spa aux conditions suivantes :

- Installer 4 poteaux teints en bois de couleur naturelle ;
- Couvrir le bas de revêtement de vinyle blanc tel qu'il a été présenté au CCU ;

21-11-231

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la fabrication de cet abri pour le spa selon les recommandations du CCU soit :

- Installer 4 poteaux teints en bois de couleur naturelle ;
- Couvrir le bas de revêtement de vinyle blanc .

QUE le Conseil autorise monsieur Alain Bourrassa à réaliser les travaux tels que proposés.

ADOPTÉ

20. Dépôt du rapport annuel approuvé de la stratégie d'économie d'eau potable

La directrice générale dépose au Conseil le rapport annuel 2020 sur la gestion de l'eau potable tel que requis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

21. Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest a adopté son budget pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE selon l'article 603 du code municipal du Québec, le budget doit être adopté par les municipalités participantes ;

21-11-232

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

QUE le Conseil adopte le budget de dépenses de la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest au montant de 425 444 \$ pour l'année 2022 et accepte de payer sa contribution annuelle au montant de 101 022 \$ payable en 4 versements.

ADOPTÉ

22. Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de protection accrue des sources d'eau potable – volet 2

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable ;

21-11-233

II EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution .

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP .

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

ADOPTÉ

23. Offre de service de Tetra Tech QI inc. validation de la méthode de travail des travaux du prolongement d'aqueduc

Monsieur Gilles Martin, conseiller, déclare son intérêt et se retire de la prise de décision de cette résolution.

ATTENDU QU'après discussion avec la firme d'ingénieur Tetra Tech qui a le mandat des plans et devis pour la réalisation des travaux de prolongement de réseau d'aqueduc pour les chemins Sud-de-la-Rivière, Haut-de-la-Rivière et Fronteau, il en a été conclu qu'il serait pertinent de valider la faisabilité de réaliser l'ensemble des travaux de mise en place de conduites par forage directionnel au lieu de seulement réaliser les travaux en forage directionnel de la traverse de deux cours d'eau et des chemins du Haut-de-la-Rivière et du Fronteau ;

ATTENDU QUE dans un premier temps, afin de valider la faisabilité de réaliser l'entièreté des travaux en forage directionnel, il est requis de contrevalider les informations disponibles et de consulter le Laboratoire mandaté pour l'étude géotechnique afin d'obtenir ses recommandations pour ces changements ;

ATTENDU QUE des discussions et validations doivent être également faites avec des entrepreneurs spécialisés en forages directionnels considérant la spécialité des travaux ;

ATTENDU QUE si la réalisation de ce type de travaux est possible, une évaluation des coûts devra être ensuite complétée afin d'avoir un portrait global de la situation pour que la Municipalité possède les informations requises pour décider de l'orientation finale du projet ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de Tetra Tech QI inc. afin de réaliser les validations et vérifications au même taux horaire selon les réserves budgétaires initiales prévues au mandat ;

ATTENDU QUE l'évaluation des temps requis est d'environ 4 heures pour chargé de projet et de 4 heures pour l'ingénieur intermédiaire repésentant approximativement des honoraires de 800 \$

ATTENDU QUE, dans un second temps, si l'orientation finale de la Municipalité est de réaliser les travaux en forage directionnel, des modifications aux plans, devis, estimations détaillées et bordereau de soumission présentement complétés devront être reprises.

ATTENDU QUE pour réaliser cette seconde partie, les honoraires additionnels sont estimés à 3 255 \$ plus taxes.

21-11-234

II EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'offre de service de Tetra Tech QI inc. au montant de 800 \$ plus taxes pour faire les démarches nécessaires afin de valider la faisabilité de réaliser l'entièreté des travaux en forage directionnel,

QUE, le conseil accepte le budget d'honoraires forfaitaires additionnel de 3 255 \$ plus taxes, si dans un second temps, l'orientation finale de la Municipalité est de réaliser les travaux en forage directionnel reconnaissant que des modifications aux plans, devis, estimations détaillées et bordereau de soumission présentement complétés devront être repris.

QUE la portion des frais reliés à la présente résolution qui ne sera pas couverte par la Municipalité de Saint-Pacôme en accord avec l'Entente de délégation de compétence relative au prolongement du réseau d'aqueduc de Rivière-Ouelle pour desservir les propriétaires de Saint-Pacôme sur le chemin du Fronteau signée avec celle-ci, sera prise à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements requis à l'adjudicataire sur production des documents requis.

ADOPTÉ

24. Dépôt du rapport du 350^e

La directrice générale fait le dépôt du rapport d'activité du comité des Fêtes du 350^e.

25. Offre de services de Parcours Fil Rouge pour la réédition du livre de Paul-Henri Hudon

ATTENDU QUE Les Éditions GID ont besoin de documentation pour l'écriture de l'histoire de Rivière-Ouelle des 50 dernières années ;

ATTENDU QUE Parcours Fil Rouge est en mesure de réaliser une recherche exhaustive et de fournir un document de référence ;

ATTENDU QUE Parvours Fil Rouge a fait une offre de services pour la réalisation de la recherche au montant de 3 850 \$ plus taxes ;

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021

- 21-11-235

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la soumission de Parcours Fil Rouge au montant de 3 850\$ plus taxes.

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

26. La grande semaine des tout-petits

ATTENDU QUE la grande semaine des tout-petits que se déroule du 15 au 21 novembre 2021 représente l’occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l’état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l’ensemble de la société ;

ATTENDU QUE la grande semaine des tout-petits est l’occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel ;

ATTENDU QUE la Municipalité détient une politique familiale ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l’avenir de notre société et que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l’ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise ;

ATTENDU QUE la Municipalité organise l’activité de remise de cartes fait par les conseillers aux tout-petits et un concours de coloriage pour tous les tout-petits afin de souligner la grande semaine des tout-petits ;

- 21-11-236

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle signifie son appui au mouvement, s’engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire et offre 2 locations de la salle le « chat perché » de la maison de la Famille du Kamouraska comme prix de participation au concours de coloriage.

ADOPTÉ

27. Approbation des comptes

Séance de : Novembre 2021	Total
Comptes payés entre le 1er et le 31 octobre 2021	\$
Rémunération élue et allocation de dépenses	4 477.00 \$
Rémunération employés municipaux	33 574.63 \$
RVER	2 231.38 \$
Assurances collectives	1 580.47 \$
Fabrique de RO	683.33 \$
Nancy Fortin	207.73 \$
Émie Vaillancourt	25.00 \$
Louis-Georges Simard	1 229.88 \$
Denise Fournier	25.00 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021

André Anctil	25.00 \$
François Chalifour	83.18 \$
Hajar Hemdaoui	57.93 \$
Bell Canada pour usine	164.46 \$
Bell mobilité	96.50 \$
Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest	8 278.42 \$
Régie intermunicipale matières résiduelles Kamouraska Ouest	23 133.25 \$
Hydro Québec	7 604.69 \$
Vidéotron	199.36 \$
Visa	1 606.49 \$
Petite caisse	373.28 \$
Ève-Marie Bélanger	75.00 \$
Nordikeau (1 mois)	6 706.89 \$
Club Hiboux	4 800.00 \$
Aster	395.00 \$
Les trésors de fleuve	60.00 \$
Audio Ciné films	408.16 \$
Normand Martin	554.51 \$
6tem TI	8 623.13 \$
Goupe GID design inc.	5 030.16 \$
Sous-total des incompressibles :	112 309.83 \$
<i>Comptes à payer du mois de : octobre 2021</i>	
6tem TI	122.10 \$
Groupe de Géomatique Azimut	57.49 \$
MRC Kamouraska	11 242.95 \$
Jean Morneau inc.	12.65 \$
Transport en Vrac St-Denis	5 590.67 \$
Eric Tremblay - karaté Kempo	100.00 \$
Groupe Bouffard	2 054.52 \$
Fonds d'information sur le ter services des opérations	50.00 \$
Real Huot	2 739.74 \$
Xylem water solution	3 473.84 \$
Parcours Fil Rouge	2 615.68 \$
ADN communication	96.71 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	911.49 \$
Corp. Touristique du R-O	97.85 \$
Serrurier Alain Dumais	16.49 \$
Groupe Dynaco	542.68 \$
Location D'outillage	1 590.25 \$
Produit Sanitaire Unique Inc	3 673.28 \$
Ville de La Pocatière	13.80 \$
BASE 123	257.54 \$
BuroPlus (Buropro)	1 518.52 \$
Carquest	66.50 \$
Publicité P.A. Michaud	74.13 \$
Camionnage Alain Benoit	1 149.75 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021

Laboratoire d'expertise RDL	3 149.17 \$
SPI santé sécurité	242.60 \$
Entreprise Camille Ouellet	595.89 \$
Transport Patrick Dionne	799.08 \$
Dominique Lalande	4 230.00 \$
Ville de RDL	4 139.05 \$
Agro-Envirolab	1 018.70 \$
Ferme de l'Anse	11 013.45 \$
Guy Lebeau consultant	2 069.55 \$
Fabrique terrain de jeu	50.00 \$
FCL ventilation	5 748.75 \$
Fondation André-Côté	40.00 \$
Fédération québécoise des Municipalités	6 794.44 \$
GLS	11.46 \$
Kalitec	1 639.54 \$
Obakir	380.75 \$
Quadiant location	(45.94) \$
Quadiant achat de timbres	1 149.75 \$
Services agricoles Grondin	11.49 \$
Tremblay, Bois, Mignault	689.85 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER	81 796.21 \$
GRAND TOTAL	194 106.04 \$

21-11-237 IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

28. Dons aux organismes locaux – Parc nautique

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention pour le Parc nautique ;

21-11-238 IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise une subvention au Parc nautique pour l’année 2021 au montant de 1 500 \$.

QUE le Conseil remercie les bénévoles pour leur implication dans l’organisme.

ADOPTÉ

29. Correspondance

- Lettre de citoyens (plusieurs signataires) concernant l’extrémité du chemin de la Cinquième Grève Ouest pour l’amélioration de la route à l’extrémité ouest.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 novembre 2021**

- Lettre de Recyc Québec pour nous informer que nous allons recevoir en mars 2022 un montant de 52 237,42\$ pour une compensation pour l'année 2021.
- Communiqué de la FQM, relativement au régime du regroupement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui sera assuré par Desjardins Assurances.
- Communiqué de presse du comité citoyen « Mes soins restent ICI » relativement aux propos tenus par le premier ministre Legault, supportant son intention de procéder à une décentralisation en santé vers les régions et sous régions.
- Communiquer de la FQM, concernant la formation des élus (es) à la suite de l'adoption du projet de loi no 49, portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

30. Varia

31. Période de questions

32. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **30 novembre 2021 à 19h.**

33. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique aura lieu le **7 décembre 2021 à 20h.**

34. Levée de l'assemblée

21-11-239

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 23.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale et secrétaire-trésorière